

PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 04/2018/53202/01:1

DATE DU CONTRÔLE 20/02/2018

AGENT VISITEUR Mathieu Laixhay

ADRESSE DU CONTRÔLE Rue Arsène Falla 68 - 4621 Retinne

TYPE DE CONTRÔLE contrôle lors de la vente - installation électrique datant d'avant le 1ier octobre 1981 (Art. 276 bis)



> DONNÉES GÉNÉRALES

Adresse de l'installation Rue Arsène Falla 68 - 4621 Retinne
Type de locaux unité d'habitation (maison)
Propriétaire Dursun
Responsable des travaux non communiqué

> DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD) NETHYS
Code EAN non communiqué
Numéro du compteur 2466033
Index jour/nuit /
Type de raccordement aérien
Câble compteur - tableau VVB 4 x 10 mm²
Tension nominale de service 230V - AC
Courant nominal de la protection de branchement 40A

> CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position	pas OK	Nombre de tableaux 1	Nombre de circuits 15
Description tableau(x) voir plan(s) dans annexe(s)			
Les fondations datent	d'avant le 1/10/1981	Dispositif différentiel de tête	ID - 63A - 300mA - type A - test OK
Prise de terre	piquets	Dispositif différentiel "sdb"	ID - 63A - 30mA - type A - test OK
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	8	Raccordement	OK
Conformité des liaisons équipotentielles et des PE	OK	Eclairage/machines	OK
Test de continuité	pas concluant	Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles	OK
Contrôle boucle de défaut	concluant	Protection contre les contacts directs	pas OK
Protection contre les contacts indirects	pas OK	Résistance minimale d'isolement mesurée (MΩ)	9
Le ou les socles de prise en défaut sont localisés dans		la cuisine	

CONCLUSION : NON CONFORME

A la date du 20/02/2018, l'installation électrique de Rue Arsène Falla 68 - 4621 Retinne n'est pas conforme au Règlement Général des Installations Electriques. Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles. Une visite complémentaire est à exécuter dans les 18 mois de l'acte authentique de vente par un organisme agréé. L'acquéreur a pour obligation de communiquer par écrit son identité et la date de l'acte de vente à l'organisme agréé qui a exécuté la visite de contrôle de l'installation électrique. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées lors de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Signature de l'agent

Signature du propriétaire

PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 04/2018/53202/01:1

› LISTE DES INFRACTIONS

- Équipotential mal raccordé
- Les schémas unifilaires et de position ne correspondent pas à la réalité - Art 16;269;273
- Des circuits alimentant lave-vaisselle, sèche-linge et/ou lave-linge ne sont pas subordonnés à un dispositif différentiel à haute ou très haute sensibilité. - Art 86.08
- Les boîtes de dérivation ne sont pas fermées - protection contre les contacts directs pas assurée

- Des contacts de terre de socles de prise de courant ne sont pas reliés au conducteur de protection de la canalisation électrique - Art 86.03
- La section de pontages dans le(s) tableau(x) électrique(s) n'est pas adaptée aux calibres de dispositifs de protection contre les surintensités - Art 117
- Câble d'alimentation tableau à placer correctement
- Le nombre de socles de prise de courant simple ou multiples par circuit est supérieur à huit - Art 86;271bis;278

› REMARQUES

- Le nombre de socles de prise ou assimilés par circuit doit être limité à 8
- Nous attirons l'attention sur le fait que machine à laver, sèche-linge, lave-vaisselle doivent être sur des circuits séparés et subordonnés à un dispositif différentiel à haute (entre 10 et 30mA) ou très haute sensibilité ($\leq 10\text{mA}$), lui-même subordonné au dispositif différentiel de tête d'installation électrique.

- Les plans et schémas seront à adapter en fonction des travaux de mise en conformité qui seront réalisés.
- Lors d'une rénovation de l'installation électrique, les dérogations pourraient ne plus être appliquées.

› DEVOIRS DU PROPRIÉTAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE DE L'INSTALLATION :

Il a pour obligation de conserver le procès-verbal de conformité ou de contrôle dans le dossier de l'installation électrique, de renseigner dans le dossier les modifications apportées à l'installation électrique, en cas d'accident aux personnes dû à l'électricité de prévenir le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, d'assurer ou de faire assurer l'entretien de l'installation et de veiller à ce que l'installation reste conforme en tout temps, de refaire contrôler l'installation en cas d'infraction(s) avant un délai d'un an et par le même organisme en cas de visite de contrôle, et si suite à un contrôle pour la vente d'une installation électrique datant d'avant le 1er octobre 1981, avant un délai de 18 mois à dater du jour de l'acte de vente par l'organisme de son choix. Dans le cas où, lors de la seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques. Le Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, est informé, par l'organisme agréé qui a effectué la visite de contrôle, de l'existence d'infractions au cas où il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation.

En résumé, quelles sont les mesures à prendre si l'installation électrique n'est pas conforme ?

1	2	3	4
Lisez attentivement ce procès-verbal	Réalisez les travaux de mise en conformité	Faites reconstrôler l'installation	Certinergie est à votre service 0800 82 171

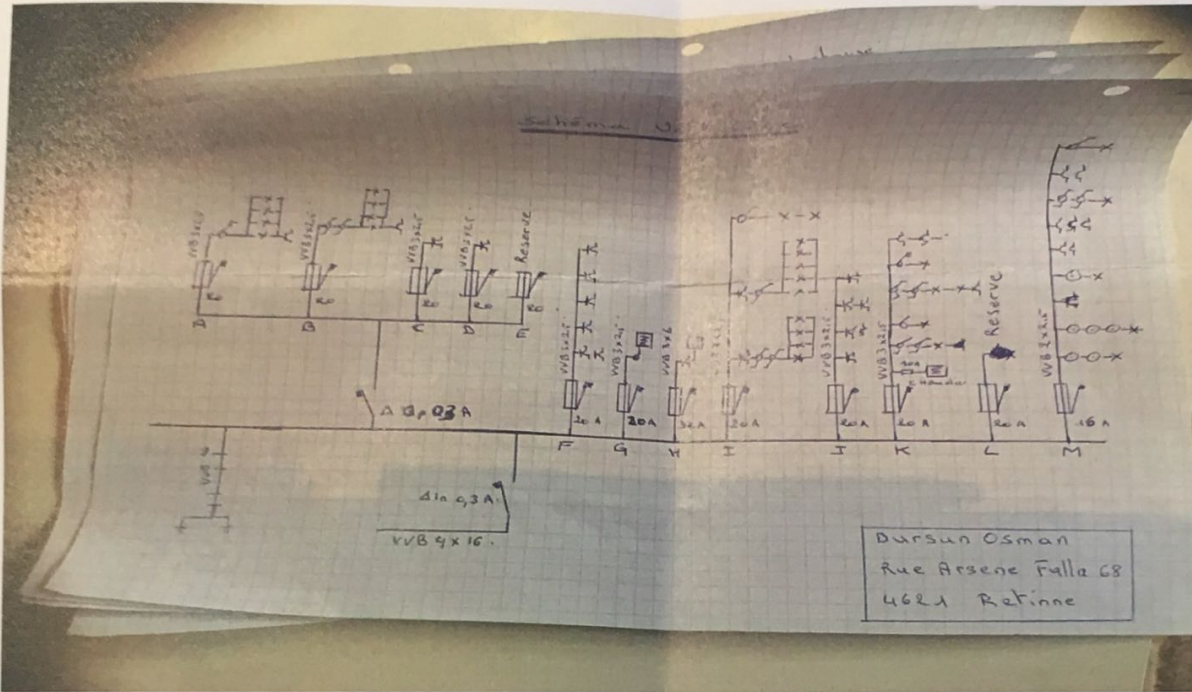
PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

EXEMPLAIRE ORIGINAL

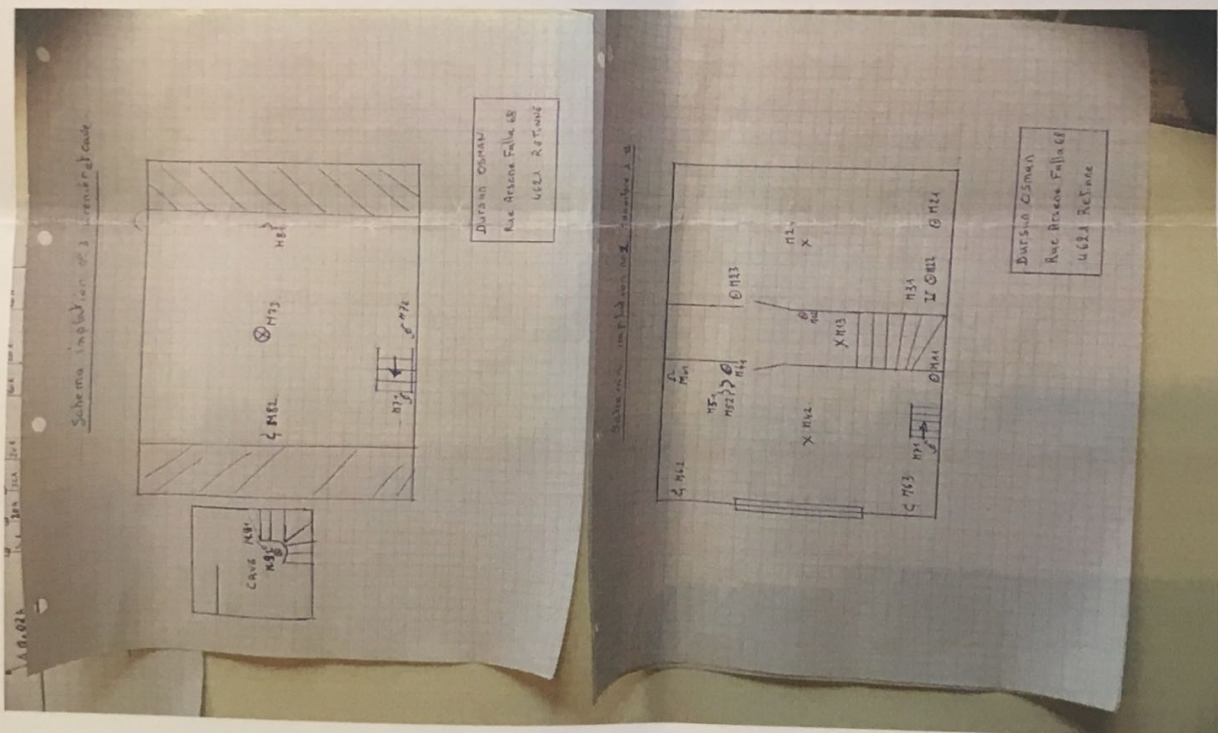
RÉF. 04/2018/53202/01:1

ANNEXES

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation



Plan(s) de position de l'installation



PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 04/2018/53202/01:1

ANNEXES

Plan(s) de position de l'installation

